

COMMISSION D'HOMOLOGATION*RAPPORT DE DOMINIQUE DERVIEUX, PRESIDENT DE LA COMMISSION D'HOMOLOGATION*

- En 2022, avec la dynamique autour des échecs et la hausse des effectifs dans les clubs avec de nouveaux licenciés, la Commission d'Homologation a eu une augmentation de son activité avec de nombreux dossiers de mutation en cours de saison. Cela traduit une évolution individuelle des licenciés qui n'hésitent plus à changer rapidement de clubs tout en souhaitant continuer à participer aux compétitions par équipe, les clubs devenant moins un lieu social et un projet à long terme que seulement le canal permettant de pratiquer les échecs. Cette activité chronophage, pour la commission comme pour le secrétariat fédéral, est amenée à progresser et pourrait être automatisée tout en laissant la place au particulier de chaque cas.
- La CTF produit les textes plus ou moins restrictifs pour les compétitions, textes qui sont votés par le CD FFE. La Commission rappelle qu'elle est tenue par les textes fédéraux. La Commission est composée de bénévoles qui ne sont pas disponibles par essence 24h/24 et dans les heures précédant les rencontres d'interclubs. Elle encourage les clubs et les joueurs à faire leurs demandes à l'avance et pas juste avant une ronde d'interclubs par exemple.
- La Commission remercie les présidents de clubs d'intégrer, saison après saison, les règlements fédéraux concernant les changements de club, de communiquer les informations auprès de leurs licenciés et surtout de donner leur accord pour les transferts en cours de saison, permettant aux joueurs de continuer à pratiquer notre passion de façon plus simple. Merci aussi à Laetitia Chollet au siège fédéral pour sa proactivité à faire et les mises à jour dans la base fédérale et les imputations comptables.